

NÉPAL

Un moment crucial pour les droits humains

Index AI : ASA 31/06/99

Embargo : lundi 15 mars 1999

Katmandou -- Amnesty International a déclaré aujourd'hui que la situation des droits humains s'était tellement dégradée au Népal que seul un changement d'attitude radical des principaux acteurs du conflit qui secoue actuellement le pays pourrait empêcher une aggravation irréversible.

Les actes de torture – dont le viol – les enlèvements et les homicides à caractère politique ont été extrêmement courants depuis qu'en février 1996 le Parti communiste népalais maoïste (CPN-M), idéologiquement proche du Parti communiste du Pérou « Sentier lumineux », a lancée une « guerre populaire » contre le gouvernement.

« Les droits fondamentaux ont tout particulièrement souffert de cette guerre sans merci et de la riposte musclée du gouvernement, a déclaré lors d'une conférence de presse donnée à Katmandou Rory Mungoven, directeur du programme d'Amnesty International pour l'Asie. Dans la situation critique créée par ce conflit, le Népal peut montrer qu'il compte au nombre des sociétés qui respectent les droits humains.

« L'assassinat brutal le 5 mars de Yadu Gautam, candidat du Parti communiste népalais marxiste-léniniste unifié (CPN-UML), par des membres armés du Parti communiste népalais maoïste (CPN-M) montre clairement que la situation pourrait encore s'aggraver à l'approche des élections législatives de mai. »

Amnesty International publie un nouveau rapport qui fait suite à la visite d'une délégation de l'Organisation, en novembre 1998, venue enquêter sur les allégations de violations des droits humains imputables à la police et d'exactions commises par des membres armés du CPN-M.

Le lancement par le gouvernement, en mai 1998, d'une opération de « mobilisation pour une sécurité maximale », qui s'est traduite par une intensification des interventions de la police dans les régions du Centre, du Moyen-Ouest et de l'Ouest, a donné lieu à une augmentation alarmante des informations faisant état d'arrestations arbitraires, de torture, d'exécutions extrajudiciaires et de « disparitions ».

De nombreux cas de prisonniers politiques torturés pendant leur garde à vue ont été signalés. Des hommes et des femmes soupçonnés d'appartenir au CPN-M, ou leurs proches, ont été arrêtés et soumis à des tortures telles que les coups violents de matraque en bambou ou de tuyaux en plastique ; la falanga (coups frappés sur la plante des pieds avec une matraque en bambou) ; la belana (un bambou lesté est roulé sur les cuisses de la victime) et le telephono (coups de poing assésés simultanément sur les deux oreilles de la victime). Des femmes ont également été violées et soumises à des humiliations à caractère sexuel en détention. Arrêtée en août 1998 dans le district de Bardiya (région du Moyen-Ouest) parce qu'elle était soupçonnée d'avoir participé au meurtre d'un homme politique local, une femme a subi de telles tortures qu'elle n'a pas pu marcher pendant plusieurs jours.

Ses tortionnaires se sont mis debout sur un bâton posé en travers de ses reins ; ils lui ont frappé la tête contre un mur et l'ont menacée de tortures à l'électricité, de viol et de mort si elle n'avouait pas avoir participé à ce meurtre. Elle a déclaré par la suite que l'un des policiers qui l'avaient interrogée avait hurlé : « Je serais promu si je te tue ». Cette femme a été présentée à un magistrat et inculpée après avoir passé un mois en garde à vue ; elle a été libérée sous caution deux semaines plus tard.

Selon les chiffres du gouvernement, 1 659 partisans présumés du CPN-M ont été arrêtés entre mai et novembre 1998. La moi